

**Voici l'information en résumé concernant l'utilisation des autres espaces à l'UNIPlex durant la phase orange, jusqu'à avis contraire.**

### **SALLE D'ENTRAÎNEMENT**

Fermée durant la phase orange

### **VESTIAIRES DU 2<sup>E</sup> ÉTAGE**

Les vestiaires du 2<sup>e</sup> étage (à côté de la salle d'entraînement) seront fermés jusqu'à avis contraire.

### **SALLES DE RÉUNION**

Fermées durant la phase orange

### **SERRE COMMUNAUTAIRE**

Fermée jusqu'à avis contraire

### **CUISINE COMMUNAUTAIRE**

Fermée jusqu'à avis contraire

### **PISTE DE MARCHE**

- Capacité: 15 personnes
- Les utilisateurs de la piste de marche doivent entrer par la porte désignée pour la surface UNI et la piste de marche.
- Les utilisateurs de la piste de marche doivent se présenter à la table d'hôte COVID pour s'inscrire.
- Aucune préinscription n'est requise. Premier arrivé, premier servi.
- Une fois inscrit, l'utilisateur recevra une carte d'accès pour monter au 3<sup>e</sup> étage via l'ascenseur.
- Vous devez porter votre carte de façon visible en tout temps pendant votre marche.
- Aucun maximum de durée d'activité n'a été établi pour cette première phase.
- Veuillez respecter les désignations de vitesse des couloirs et rester dans votre voie.
- La distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps par les marcheurs et 3 mètres pour ceux qui font de l'activité à haute intensité comme la course.
- Maximum de 2 personnes l'une à côté de l'autre sur la piste de marche.
- Le port du masque est obligatoire.
- Tous les utilisateurs doivent marcher dans la même direction. Des affiches sont installées à cet effet.
- On demande aux utilisateurs d'utiliser l'ascenseur et de limiter leurs déplacements au 3<sup>e</sup> étage uniquement. Aucune circulation au 2<sup>e</sup> étage.
- On demande aux utilisateurs de retourner la carte d'accès à l'hôte dès qu'ils ont terminé leur activité, et ce, afin de permettre aux prochaines personnes d'accéder à la piste de marche.